



Genève, le 9 juin 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département des infrastructures

Le département des infrastructures reconduit le mandat de l'unité mobilité pour fluidifier le trafic à Genève

Depuis 2017, les principaux acteurs des transports genevois travaillent en étroite collaboration au sein de la centrale de régulation du trafic (CRT). Après une période de test de 5 mois débutée fin 2019 et au vu du bilan largement positif de ce test, le département des infrastructures, en collaboration avec la police cantonale et les tpg, reconduit dans le cadre de la CRT le mandat de l'unité mobilité (UMOB) pour une durée indéterminée.

La CRT permet aux partenaires de la politique des transports et à la police routière de gérer la sécurité en coordonnant les actions à entreprendre en cas d'accidents ou d'événements majeurs à fort impact sur la circulation. Pour pouvoir intervenir rapidement, la CRT est dotée d'une unité mobile qui intervient sur le terrain.

Cette unité vise à faciliter le trafic de tous les modes de transports lors d'événements imprévus ou lorsque des axes routiers sont saturés. Elle agit en régulant le trafic in situ, permettant ainsi d'éviter que des carrefours soient complètement bloqués et ne permettent ni aux transports publics, ni aux transports individuels motorisés de circuler. Elle est active en semaine sur l'ensemble du canton de 6h30 à 20h et est composée de 2 à 3 équipes de 2 personnes. Cette prestation est assurée par la société Python sécurité qui a remporté l'appel d'offres réalisé par les TPG, qui financent cette unité. Pour accomplir la mission qui lui est confiée, cette société met à disposition du personnel formé par la police aux gestes de régulation du trafic.

Depuis sa mise en service à la fin de l'année 2019, l'UMOB est régulièrement intervenue à la place Neuve pour faciliter le passage des transports publics ou à proximité des gares du Léman Express pour accompagner la prise en compte des nouveaux schémas de circulation par les usagers. Durant la phase de reprise des activités consécutive à la levée du semi-confinement, l'UMOB a également été affectée à des tâches de fluidification du trafic en lien avec la mise en place d'aménagements provisoires en faveur de la mobilité douce. L'UMOB ne verbalise pas les éventuels contrevenants aux règles de la circulation, mais permet de sensibiliser les usagers aux règles élémentaires.

Dès ce mois, l'UMOB est identifiable facilement par les usagers de la route grâce à de nouveaux gilets de sécurité.

Le déploiement de l'UMOB s'inscrit dans la volonté du département des infrastructures de rendre la politique publique mobilité plus agile et plus perceptible par les usagers de tous les modes de transports. L'UMOB permet, en complément des actions de terrain pour fluidifier le trafic, de sensibiliser les usagers de la route au respect des bons comportements. Le guichet

virtuel d'informations *GE-TRANSPORTS* à votre service et les prestations d'informations en lien avec les chantiers viennent compléter la démarche du département des infrastructures en matière de service aux usagers.

Pour toute information complémentaire:

M. Roland Godel, porte-parole, département des infrastructures, DI, T. 078 802 90 07.